

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
LA REGION NAZAIRIENNE ET DE
L'ESTUAIRE**

DECISION N°2020.00012 DU 20/03/2020

**DIRECTION DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**

**Objet :
Versement d'une cotisation à l'Institut
Supérieur d'Economie MARitime
(ISEMAR)
pour l'année 2020**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de déléguer une partie des pouvoirs de l'assemblée délibérante à l'exécutif

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2014, modifiée par délibérations des 30 juin 2015 et 2 février 2016 autorisant la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature daté du 3 février 2016 attribué à Jean-Claude Pelleteur, Vice-président en charge de la création d'entreprises, des filières émergentes, de l'innovation, du tourisme et du commerce,

DECIDE :

Article 1 - La CARENE décide de verser une cotisation de 7 622 € pour l'année 2020 à l'Institut Supérieur d'Economie MARitime (ISEMAR) pour les actions menées dans le cadre de la recherche en économie portuaire et maritime.

Article 2 - La dépense correspondante sera constatée sur le compte 6281 – DE 302 fonction 90 du budget principal.

Article 3 - La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire et portée à la connaissance de Mmes et MM. les Conseillers Communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Article 4- Le Président de la CARENE et le Receveur percepteur de la trésorerie municipale de Saint-Nazaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Saint-Nazaire, le 20/03/2020

Le Vice-président en charge de la création d'entreprises,
des filières émergentes, de l'innovation, du tourisme et du
commerce,
Jean-Claude PELLETEUR



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : La CARENE

Utilisateur : MAINDRON Annelise

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	DEC2020_00012
Date de la décision:	2020-03-20 00:00:00+01
Objet:	Versement d'une cotisation à l'ISEMAR pour l'année 2020
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.5 - subventions accordées aux autres personnes morales de droit privé (associations...)
Identifiant unique:	044-244400644-20200320-DEC2020_00012-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 044-244400644-20200320-DEC2020_00012-AR-1-1_0.xml	text/xml	928
nom de original: DEC12_ISEMAR.pdf	application/pdf	128944
nom de métier: 99_AR-044-244400644-20200320-DEC2020_00012-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	128944

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 mars 2020 à 16h49min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 mars 2020 à 16h49min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mars 2020 à 16h49min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 mars 2020 à 16h55min08s	Reçu par le MI le 2020-03-21